

→ FINANCEMENT

Création de l'Établissement public des investissements locaux



Objectif : offrir à nos collectivités un accès pérenne à la liquidité, dont dépend nombre de nos investissements

Le 20 septembre dernier, l'Association d'études pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL) que j'ai l'honneur de présider, a décidé d'engager le processus législatif nécessaire à la création de l'Établissement public des investissements locaux (EPIL).

Nous étions précurseurs lorsqu'en avril 2010, Gérard Collomb, président de l'ACUF, Michel Destot, président de l'AMGVF, et moi-même, en tant que président de

l'AMF, avons pris l'initiative de créer cette association. Notre objectif d'alors, pérenniser et diversifier l'accès à la liquidité, en complément de l'offre bancaire, fait particulièrement écho dans le contexte actuel de raréfaction du crédit.

Ce rendez-vous a été l'occasion de fixer les principes de fonctionnement de l'Agence. Elle n'aura

pas, bien évidemment, vocation à créer de la dette supplémentaire mais à permettre de financer nos investissements en ayant recours à des produits simples, transparents et à coût maîtrisé. Composée d'un établissement public, regroupant des élus fixant les orientations stratégiques, et d'une société anonyme employant des professionnels pour l'opérationnel, l'agence vise à terme 25 % de parts de marché.

Capitalisée par ses membres et basée sur les principes de solidarité et d'entraide entre collectivités, elle fonctionnera sans garantie de l'État.

Notre objectif est d'offrir à nos collectivités, dès la fin de l'année 2012, un accès pérenne à la liquidité, dont dépend nombre de nos investissements (qui représentent 71 % de l'investissement public). Pour le développement de nos territoires, c'est un acte majeur de responsabilité des collectivités locales.

Pendant cette période nécessaire à la mise en place de l'Agence, je plaide auprès des pouvoirs publics pour l'ouverture par la Caisse des dépôts, comme cela a été le cas en 2008, d'un guichet de secours permettant aux communes et communautés en difficulté de clore l'exercice 2011 sans remettre en cause les investissements prévus.